



# C.C.R. NOUVELLE AQUITAINE

## Fiche de poste Conseiller Technique des Officiels CTO

Lieu de travail : BORDEAUX

Intitulé : Conseiller technique des officiels

Type de contrat : CDI

Statut : Groupe 4 de la CCNS

Durée et Spécificité(s) du poste : Temps plein annualisé / Travail les week-ends et en soirées

Rémunération : Conforme CCNS

Poste à pourvoir à compter du 15 mai 2018.

- **Missions**

Le Conseiller Technique des Officiels est responsable de la mise en oeuvre des actions liées aux officiels. Il est placé sous l'autorité du Directeur Territorial de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de BasketBall.

Le CTO est garant de la mise en oeuvre, au sein de l'Institut Régional de Formation du Basket-Ball (IRFBB), de la politique définie par l'Institut National de Formation du Basket-Ball (INFBB).

Il travaille en réseau avec les services de la FFBB, les autres CTO de ligues régionales et les CTA de la région.

Il coordonne et met en oeuvre des actions de formation et d'observation des officiels sur le territoire de la ligue régionale dans le cadre de l'IRFBB et dans le respect des directives de l'INFBB.

Il participe à la gestion et au suivi quotidien de l'activité des officiels dans les championnats dont les désignations sont assurées par la ligue régionale (en lien avec la structure chargée des désignations).

Il soutient et coordonne les actions menées par les comités départementaux et les clubs en matière de formation et d'évaluation des officiels.

Il est le relais des directives nationales en matière de formation et d'activité des officiels sur le territoire régional (ex. consignes, règlements, interprétations, référentiels de formation...).

Il participe à une ETR élargie (mise en cohérence des formations joueurs / cadres / officiels) au même titre que toutes les ressources liées à la formation des officiels.

Il participe à l'Equipe Nationale des Officiels (ENO, composée du personnel fédéral et des autres CTO) dans le cadre de leurs missions de formation et d'évaluation des officiels selon les directives de l'INFBB.

Selon les besoins, il participe aux actions nationales mises en place par l'INFBB.

Le CTO n'exerce pas d'activité d'officiel dans le cadre de ses missions au sein de la ligue régionale.

Le CTO n'officie pas en tant qu'arbitre de basket HN.